



Espagnol marié avec une latine - regroupement familial

Par **mcastro**, le **22/04/2010** à **16:58**

Bonjour,

Je suis espagnol et marié avec une Vénénuélienne, nous sommes en France depuis 2006 dans le statut d'étudiant. Cette année je finis mon formation, J'ai un contrat de 8 mois, ma femme doit change son statut d'étudiant. Je dois demander un regroupement familial sur place?.

En tant qu'étudiant Je n'ai aucun revenu imposable des 12 derniers mois. La préfecture me demande avoir un CDD de 12 mois minimum.

Dans votre forum j'ai trouve le suivant:

* Si vous êtes ressortissant de l'Union Européenne, de l'EEE, d'Andorre ou Monaco, vous pouvez introduire votre famille en France à la seule condition de justifier d'un logement décent.

La préfecture applique le même critère si on est ou non ressortissant européen.

Je ne peux pas trouver nulle part qui s'applique à ma situation, toute les endroit supposent que une ressortissant européen est marié avec une autre ressortissant européen, ou le cas des non-ressortissants.

Cordialement

Miguel Castro